

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 5 juin 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Alain JOUBERT, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Christian JEAN, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, François POIRIER, Alexandre DONABEDIAN, Adeline ANCENAY, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : Michel ESCOFFIER à Estelle FRATTINI, Florian WAGNIER à Séverine LIETSCH, Mathilde ETIEVANT à Eric BOUVARD, Axel BACHELARD à Christian JEAN

Absents excusés : Coralie PERSIANI

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 27/05/2026

Délibération n° 2026-44 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Montanay GR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le club de GR de la commune a été qualifié pour les championnats de France.

Une équipe de 5 gymnastes se rendra donc le 13 juin prochain à Metz pour la catégorie Trophée Fédéral A.

La participation à cette compétition nationale engendre des coûts de déplacement, d'hébergement et de logistique importants pour la structure. L'enveloppe de subvention annuelle de fonctionnement initialement allouée ne permet pas de couvrir ces frais exceptionnels, indispensables pour assurer la représentation du Club à ce niveau de compétition.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien financier exceptionnel d'un montant de 500 euros afin de soutenir l'association dans le financement de ce projet sportif spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-7 ;

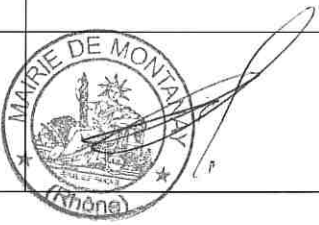
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ; Vu l'avis de la commission des finances et de la vie associative en date du 19 mai 2026 ;

Article 1 : Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au club de gymnastique communal pour sa participation aux championnats de France.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant et nécessaire à l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 65748

A Montanay, le 10 juin 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/06/2026

Application agréée F.legalite.com

99_DE-003-216302841-2026.06.05-202644-DE